



NOUS,  
Christian CROHEM  
Maire de la Ville de TERGNIER

**FERMETURE DU PARC DES BUTTES CHAUMONT**

ST/RC/VE.2019.004

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

VU l'instruction interministérielle du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière,

Considérant le démarrage des travaux de réaménagement du parc des Buttes Chaumont à Tergnier,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TERGNIER

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** Le Parc des Buttes Chaumont sis à Tergnier, section de QUESSY sera fermé au public du **Lundi 14 janvier 2019 au vendredi 21 juin 2019** dans le cadre des travaux de réaménagement.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les Services Techniques de la Ville de TERGNIER et les entreprises SETI, COLAS et TAYON.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère,

Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de TERGNIER,  
Messieurs les Directeurs des entreprise SETI, COLAS et TAYON

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tergnier, le mercredi 10 janvier 2019

Le Maire,  
Christian CROHEM



Pour expédition certifiée conforme  
TERGNIER, le 10 janvier 2019

Le Maire  
Christian CROHEM